



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 24 FÉVRIER À 19H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue le 24 février à 19h00, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1 Marc-Antoine Leduc
Siège #2 Catherine Daudelin
Siège #3 Marie-Josée Déry
Siège #4 Albert Lacroix
Siège #5 Louiselle Trottier
Siège #6 Norman Heppell

Tous formants quorum.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

Il est 19h02, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Aucun

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Aucun

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

6.1 Aucun

7. TRANSPORT

7.1 Aucun

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Aucun

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

9.1 Aucun

036-25

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 24 FÉVRIER À 19H00**

10. URBANISME

10.1 Aucun

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Aucun

13. CORRESPONDANCES

13.1 Aucun

14. VARIA

14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE**ADOPTÉ****4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES****4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

La liste détaillée des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipale est déposée au conseil selon l'article 1022 du Code municipal. Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste.

ADOPTÉ**14. VARIA****14.1 DEMANDE D'APPUI AU FONDS DE LA RURALITÉ POUR L'ÉCOLE SAINT-EUGÈNE**

Considérant que l'école Saint-Eugène souhaite faire la réfection du parc-école et qu'ils sont en recherche de financement pour ce projet depuis plus d'un an;
Considérant que la majorité des enfants du village fréquentent l'école primaire de Saint-Eugène et qu'ils pourront directement profiter de ce beau projet;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aide financière de l'école Saint-Eugène au fonds de la ruralité afin de les aider dans leur projet de revitalisation du parc-école.

ADOPTÉ

037-25

038-25

14.2 AUTORISATION POUR FAIRE DES AMÉLIORATION À LA SALLE MUNICIPALE PAR LA FADOQ

Considérant que la FADOQ dispose d'une aide financière reçu par le projet nouvel horizon;
Considérant que la FADOQ souhaite améliorer l'éclairage extérieure du terrain de pétanque avec cette aide financière ainsi que faire l'achat d'un défibrillateur électrique pour la salle municipale;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la FADOQ à faire l'ajout d'éclairage pour le terrain de pétanque et d'installer un défibrillateur électrique dans la salle municipale à leur frais.

ADOPTÉ

039-25

15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h18.



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 24 FÉVRIER À 19H00**

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Gilles Beauregard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière